

Nombre de membres : L'an deux mil vingt deux, le huit février à 19 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal de Beauregard-Vendon dûment, convoqués le 01 février, se sont réunis en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Denis GEORGES, Maire.

En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 15

Etaient présents : Mesdames Mélanie DOLY, Corinne DOROCIAC, Laetitia GAY, Marie-Anne NONY, Isabelle ONZON, Pascale PINEAU.
Messieurs Christophe BILLON, Bernard CATHALAN, Jean-Michel GALTIER, Denis GEORGES, Antonio OLIVEIRA.

Etaient excusés : Fabien DUMONT (a donné procuration à Isabelle ONZON), Gilles GARDELLE (a donné procuration à Jean-Michel GALTIER), Florence MANIEZ (a donné procuration à Laetitia GAY), David ONZON (a donné procuration à Marie-Anne NONY).

Secrétaire de séance : Madame Laetitia GAY

D20220208-01 Correction des amortissements omis sur les réseaux d'eau et d'assainissement

Par délibération du 10/02/2020, le conseil municipal avait constaté que les réseaux d'eau et d'assainissement de la commune n'étaient pas amortis et avait décidé de rattraper ce retard sur 50 ans à compter de l'exercice 2020.

Or, dans la mesure où ces erreurs comptables affectaient des exercices clos, la correction doit être effectuée par le comptable public au moyen d'écritures d'ordre à caractère non budgétaire.

La délibération précitée est donc rapportée en ce qu'elle prévoit d'enregistrer les amortissements omis sur les exercices 2020 à 2069.

Les amortissements omis jusqu'en 2019 seront corrigés par le comptable public et la commune amortit les biens concernés depuis l'exercice 2020 sur les durées restant à courir.

Au 31/12/2019, les amortissements suivants n'avaient pas été comptabilisés (détail ci-après par fiche inventaire) :

- n° 2000/21531/1 : (1 131,51 €/50) x 19 annuités = 429 €
- n° 94/821532/1 : (415 531,62€/50) x 23 annuités = 191 144 €
- n° 99/21532/1 : (3282,23€/50) x 20 annuités = 1 312 €
- n° 21532-110 : (34 855,55€/50) x 8 annuités = 5 576 €

Soit un total de 198 461€ d'amortissements omis, dont 429 € pour le réseau d'eau potable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (contre : 0, abstention : 0, pour : 15)

- **RAPPORTE** la délibération du 13/12/2021 n°D20211213-03
- **AUTORISE** le comptable du SGC de Riom à procéder aux corrections suivantes :
 - crédit du compte 281531 - dotations aux amortissements des réseaux d'eau potable, pour un montant de **429€**
 - cré dit du compte 281532 - dotations aux amortissements des réseau d'assainissement, pour un montant de **198 032€**
 - débit du compte 1068-excédents de fonctionnement capitalisés pour un montant de **198 461€**
- Les amortissements omis jusqu'en 2019 étant corrigés par le comptable public, la commune amortira les biens concernés depuis l'exercice 2020 sur les durées restant à courir.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire

Denis GEORGES

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture
le :
Publié ou Notifié
le :



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-216300350-20220208-D20220208-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2022

Affichage : 10/02/2022

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de BEAUREGARD-VENDON
Séance du 08 FEVRIER 2022

Nombre de membres : L'an deux mil vingt deux, le huit février à 19 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal de Beauregard-Vendon dûment, convoqués le 01 février, se sont réunis en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Denis GEORGES, Maire.

En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 15

Etaient présents : Mesdames Mélanie DOLY, Corinne DOROCIAC, Laetitia GAY, Marie-Anne NONY, Isabelle ONZON, Pascale PINEAU.
Messieurs Christophe BILLON, Bernard CATHALAN, Jean-Michel GALTIER, Denis GEORGES, Antonio OLIVEIRA.

Etaient excusés : Fabien DUMONT (a donné procuration à Isabelle ONZON), Gilles GARDELLE (a donné procuration à Jean-Michel GALTIER), Florence MANIEZ (a donné procuration à Laetitia GAY), David ONZON (a donné procuration à Marie-Anne NONY).

Secrétaire de séance : Madame Laetitia GAY

D20220208-02 Convention de remise de voiries – ASF

La société Autoroute du Sud de la France a procédé à l'inventaire des portions rétablies et créées dans le cadre de la construction de l'A89. Il s'avère qu'il n'a pas été retrouvé trace de procès-verbaux de remise dûment signé par la commune de Beauregard-Vendon et ASF pour une portion de voirie à caractère communal.

Afin de régulariser la situation, il est nécessaire d'établir une convention de remise des voiries définissant la responsabilité de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (contre : 0, abstention : 0, pour : 15)

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de remise de voiries annexée et toutes pièces inhérentes à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.
Pour copie certifiée conforme,

Le Maire

Denis GEORGES

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture
le :
Publié ou Notifié
le :



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-216300350-20220208-D20220208-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2022
Affichage : 10/02/2022

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de BEAUREGARD-VENDON
Séance du 08 FEVRIER 2022

Nombre de membres : L'an deux mil vingt deux, le huit février à 19 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal de Beauregard-Vendon dûment, convoqués le 01 février, se sont réunis en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Denis GEORGES, Maire.

En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 15

Etaient présents : Mesdames Mélanie DOLY, Corinne DOROCIAC, Laetitia GAY, Marie-Anne NONY, Isabelle ONZON, Pascale PINEAU.
Messieurs Christophe BILLON, Bernard CATHALAN, Jean-Michel GALTIER, Denis GEORGES, Antonio OLIVEIRA.

Etaient excusés : Fabien DUMONT (a donné procuration à Isabelle ONZON), Gilles GARDELLE (a donné procuration à Jean-Michel GALTIER), Florence MANIEZ (a donné procuration à Laetitia GAY), David ONZON (a donné procuration à Marie-Anne NONY).

Secrétaire de séance : Madame Laetitia GAY

D20220208-03

Travaux local municipal : Avenant n° 4 au marché – lot 07 SAEC

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal l'actualisation du marché SAEC, à savoir :

Avenant n°4 * : Lot n°07 CHAUFFAGE ELECTRICITE – entreprise SAEC

Cet avenant concerne une plus-value pour le remplacement du câble entre le nouveau coffret et le tableau de la bibliothèque, les caractéristiques du câble existant ne convenant pas.

Soit un marché total pour le lot n° 07 de

| | HT | TTC |
|-------------|--------------------|--------------------|
| MARCHE | 27 978,86 € | 33 574,64 € |
| AVENANT N°1 | 562,72 € | 675,26 € |
| AVENANT N°3 | -518, 82 € | - 622,58 € |
| AVENANT N°4 | 323,86 € | 388,63 € |
| | 28 346,62 € | 34 015,95 € |

* (l'avenant n°2 concerne le changement de comptable assignataire)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (contre : 0, abstention : 0, pour : 15),

- APPROUVE les montants du marché désignés ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la signature de l'avenant n°4.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire
Denis GEORGES



Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture
le :
Publié ou Notifié le :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-216300350-20220208-D20220208-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2022
Affichage : 10/02/2022

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de BEAUREGARD-VENDON
Séance du 08 FEVRIER 2022

Nombre de membres : L'an deux mil vingt deux, le huit février à 19 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal de Beauregard-Vendon dûment, convoqués le 01 février, se sont réunis en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Denis GEORGES, Maire.

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 15

Etaient présents : Mesdames Mélanie DOLY, Corinne DOROCIAC, Laetitia GAY, Marie-Anne NONY, Isabelle ONZON, Pascale PINEAU.
Messieurs Christophe BILLON, Bernard CATHALAN, Jean-Michel GALTIER, Denis GEORGES, Antonio OLIVEIRA.

Etaient excusés : Fabien DUMONT (a donné procuration à Isabelle ONZON), Gilles GARDELLE (a donné procuration à Jean-Michel GALTIER), Florence MANIEZ (a donné procuration à Laetitia GAY), David ONZON (a donné procuration à Marie-Anne NONY).

Secrétaire de séance : Madame Laetitia GAY

D20220208-04BIS Cession de matériel communal - remorque

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la volonté de vendre une remorque actuellement non utilisée par le service technique. Il expose la proposition d'achat de la commune de Combronde au prix de 1 600€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (contre : 0, abstention : 0, pour : 15)

- **DECIDE** de céder la remorque à la commune de Combronde au prix de 1 600€ (mille six cent euros)
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toute décision nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire

Denis GEORGES

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture
le :
Publié ou Notifié
le :



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-216300350-20220208-D20220208-04BIS-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2022

Affichage : 11/02/2022